



BULLETIN de DON 2020

à retourner à secretariat@espritcorsaire.fr

Les équipages d'espritcors@ire et ESPRITSURCOUF
vous remercient de votre engagement à leurs côtés

Je verse la somme de..... € pour soutenir l'action d'espritcors@ire.

Merci de préciser si c'est dans le cadre de l'IFI

NOM : Prénom :
Société ou association :
Fonction :
Mail :@.....
Téléphone :
Adresse postale :
N° voie
Code Postal : Ville :
Pays :

Cotisation annuelle 2020

- Membre : 50 €, 17 € net fiscal à 66%(*) ou 12,5€ à 75% (***)
- Bienfaiteur: 100 €, 34 € net fiscal à 66%(*) ou 25€ à 75% (***)
- Soutien: 150 €, 51 € net fiscal à 66%(*) ou 37,5€ à 75% (***)
- Adhésion à vie (Fondateur) : 1 000 €, 340 € net fiscal à 66%(*) ou 250€ à 75% (***)
- Entreprise : 500 €, 200 € net fiscal à 60% (**)

Trois manières de faire un versement à l'association «espritcors@ire» :

- Par CHÈQUE à l'ordre "espritcors@ire" :
espritcors@ire 7 rue Rosa Bonheur 75015 PARIS
- Par VIREMENT nous consulter secretariat@espritcorsaire.fr
- Par PAYPAL, avec Carte bancaire

[paypal_box id="1"]

L'association « espritcors@ire », selon les articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, a la qualité d'association d'intérêt général depuis le 19 décembre 2014.
Vous recevrez par mail un reçu fiscal, libellé à la date de votre règlement.
Ce reçu n'est pas à joindre à votre déclaration, mais doit être conservé en cas de contrôle.

CONTRIBUTION DÉFISCALISÉE à « espritcors@ire »

- 75% pour l'Impôt sur la Fortune Immobilière (***)
- 66% pour l'Impôt sur le revenu (*), dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable,
- 60% pour l'Impôt sur les sociétés (**), dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.